

POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES

*BULLETIN MENSUEL*  
de  
**L'UNION DES AVEUGLES  
DE GUERRE**

*Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921*

et

**Journal des Soldats Blessés  
aux Yeux**

SOMMAIRE,

Erratum. — « La Flamme ». — Notre fête du 25 avril. —  
« Le Livre Parlé ». — Le Statut des Grands Invalides. — Nos  
délégations. — Bibliothèque et Discothèque.

**Chronique de l'U. A. G.**

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations pour l'année  
1937. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'adminis-  
tration du 6 mars 1937. — Procès-verbal de l'Assemblée  
annuelle de la Régionale de Lyon, le 21 mars 1937. — Procès-  
verbal de l'Assemblée annuelle de la Section du Gers et des  
Hautes-Pyrénées, le 21 mars 1937. — Procès-verbal de  
l'Assemblée annuelle de la Section de la Seine-Inférieure, le  
4 avril 1937. — Procès-verbal de l'Assemblée annuelle de la  
Section du Lot-et-Garonne, le 4 avril 1937. — Procès-verbal  
de la réunion du Comité de la Départementale du Tarn, le  
4 avril 1937. — Procès-verbal de l'Assemblée annuelle de la  
Départementale de la Haute-Garonne, le dimanche 11 avril  
1937. — Procès-verbal de l'Assemblée annuelle de la Régio-  
nale de Limoges, le 11 avril 1937. — Procès-verbal de la réu-  
nion de l'Assemblée annuelle de la Section des Alpes-Mari-  
times, le 11 avril 1937. — Procès-verbal de l'Assemblée  
annuelle de la Section de Bordeaux, le 18 avril 1937. — Compte  
rendu de la réunion du Comité d'Administration de la Dépar-  
tementale du Finistère, le 22 avril 1937. — Avis divers. —  
Listes de donateurs.

80-2  
656



**Président d'Honneur  
de l'Union des Aveugles de Guerre**

M. Albert LEBRUN, président de la République

**Comité de Patronage**

- |  |  |
|--|--|
| † M. Brieux, de l'Académie Française, <i>Président honoraire</i> ; | Miss Grace Harper;   |
| † M. Barthou, <i>ancien Président du Conseil</i> ;                 | Miss Winifred Holt;  |
| M. le colonel Fabry, <i>Député, ancien Ministre</i> ;              | Mme Léopold Kahn;  |
| † M. le général Balfourier;  | M. Krug;   |
| M. Brisac, <i>Préfet</i> ;   | M. Lugol, <i>ancien Sénateur</i> ;   |
| M. J. Ridgely-Carter;  | Mme la maréchale Maunoury;   |
| M. Paul de Cassagnac, <i>ancien Député</i> ;                       | M. Samuel Milbank;   |
| M. Maurice Donnay, de l'Académie française;                        | M. Meyer, <i>Conseiller d'Etat</i> ;   |
| M. Duco, <i>Médecin-Inspecteur</i> ;                               | M. Henry Paté, <i>Député</i> ;   |
| M. Fribourg, <i>Député</i> ;                                       | † M <sup>e</sup> Henri-Robert, de l'Académie française, <i>ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats</i> ; |
| Miss Alice Getty;  | M. le général Sainte-Claire-Deville;   |
| M. Justin Godart, <i>ancien Ministre</i> ;                         | † M. Vallery-Radot;  |

*Erratum.* — Par suite d'une erreur d'impression, il a été indiqué dans notre dernier bulletin que notre camarade Goubin avait été président de l'U.A.G. de décembre 1930 à décembre 1931. Il faut lire la phrase suivante : « De décembre 1920 à décembre 1921, Goubin présida aux destinées de notre Union... »

**“ LA FLAMME ”**

L'U.A.G. a ranimé la flamme le 30 avril. Nous savons ce que veut dire ce geste que périodiquement nous répétons. Sous l'Arc de Triomphe repose un de nos camarades, un de ceux qui sont morts à la guerre. Et son nom ignoré permet de croire à chacun de nous, comme à toute la nation, que c'est l'un de ceux que nous avons perdus comme parents ou amis, comme camarades du front. Il peut être le mari de cette veuve qui nous a précédés à la dalle qui le recouvre, le fils de cette mère qui le pleure, avec ses enfants orphelins, maintenant devenus des hommes ; n'était-ce pas l'un de nos compagnons de toujours, ou notre voisin dans le coude à coude de la dernière tranchée ? Il est là pour représenter tant d'autres qui sont tombés dans la grande tourmente, et que nous, survivants mais aveugles de guerre, pour cette double raison, nous ne verrons plus.

Que penser devant la dalle de bronze, où soufflent les vents des quatre points cardinaux, sans pouvoir éteindre ce qui subsiste du grand drame ? Sont-ils finis pour toujours les conflits des peuples entre eux ? Avons-nous assez espéré, comme celui qui fut porté ici dans un cercueil, que plus jamais nos enfants « ne verraient ça » ?

A l'alerte de l'agression, le pays entier s'était levé, les mains qui s'ignoraient ou se craignaient s'étaient resserrées, la France de toujours se montrait ce qu'elle est. Mais vingt ans après, au delà de nos frontières naturelles, depuis nos monts de l'Est jusqu'à la mer, des rumeurs de conflits renaissent ; des peuples, jamais satisfaits, reforgent leurs armes dans un mouvement de dangereuse émulation, pour ne pas dire de rivalité, et certains voudraient refaire, à leur avantage, la carte du monde.



Après le roulement de tambour traditionnel et pendant la minute de silence, ces pensées, ces questions traversent notre esprit. Mais comme si le sacrifice de l'Inconnu devait éternellement l'élever au-dessus des autres hommes, celui qui ne répondra pas ne vit plus désormais parmi nous que par cette flamme symbolique qui monte du sol de notre pays vers les voûtes de l'Histoire.

## NOTRE FÊTE DU 25 AVRIL

Le dimanche 25 avril a été pour notre Union un grand jour de fête.

Dès l'ouverture des portes à 14 h. 30, beaucoup de camarades accompagnés de leurs familles, de nombreux amis de notre Groupement envahissaient notre Salle des Fêtes et, à 15 heures, il ne restait plus une place inoccupée.

Le Service d'Etat de la Radiodiffusion, qui a toujours favorablement accueilli nos demandes, avait accepté de diffuser notre concert sur les antennes de la Tour Eiffel, relayée par Strasbourg-P.T.T.

A 15 heures précises, notre fête commença ; elle fut un régal d'un bout à l'autre, et par la valeur des artistes qui nous prêtaient leur précieux concours, et par le choix du programme.

Après une annonce faite par notre speaker et ami M. Bloch, le concert débuta par l'excellent quatuor à cordes, composé de Milles Marie-Thérèse Ibos, 1<sup>er</sup> violon ; Dubern, 2<sup>e</sup> violon ; Marie-Thérèse Chailley, alto ; Marguerite Ganuzza, violoncelle.

Ces jeunes élèves, de la remarquable classe de M. Calvet, professeur au Conservatoire National de Musique, exécutèrent avec un brio incomparable le superbe *Quatuor en sol majeur* de Haydn, composé de quatre mouvements : allegro, adagio, menuet, finale. Ces jeunes artistes ont été parfaites, et leurs ensemble est digne des quatuors les plus réputés qu'il nous soit donné d'entendre ; succès immense et mérité.

Mlle Janes Arès, du Coucou, artiste très connue de tous les auditeurs de la radio, s'est fait vigoureusement applaudir en interprétant avec beaucoup de finesse *Les dimanches de chez nous*, de Carlès-Claret, *La corde sensible*, de Clairville-Thiboust, *Paris qui chante*, de H. Dumont.

M. Jean Laffitte, l'as de la scie musicale, a exécuté ensuite avec beaucoup de talent *Plaisir d'amour*, de Martini, *Tristesse*, de Chopin, *Sicilienne*, de Pergolèse. Cet artiste accompli a connu un très gros succès.

Mlle Odette Gartenlaub, remarquable premier prix de piano, première nommée des derniers concours du Conservatoire, n'était pas une inconnue pour nous. Dès notre premier concert, le 15 novembre, des applaudissements enthousiastes saluaient son beau style, son exécution impeccable, elle a donc été fêtée comme elle le méritait. Elle nous a fait entendre *Troisième Nocturne* et *Dans les bois*, de Liszt, *Le murmure du vent*, de Saüer.

Ce fut alors le tour de l'excellent chansonnier du Coucou, M. Monnelly, qui provoqua les rires et les acclamations de la salle en interprétant trois de ses œuvres : *Faut consommer*, *Avis aux chauffeurs*, *Plaignez-le* ; on ne se lasse pas de l'entendre.

Le piano d'accompagnement était tenu comme d'habitude par l'excellente musicienne Mlle Renée Jouassain.

Enfin, le concert se termina par *Sonatine*, de Schubert, interprétée avec un brio incomparable par deux très jeunes élèves du Conservatoire, la pianiste Mlle Dacosta, le violoniste M. Neaman.

Ces jeunes artistes ont obtenu un succès éclatant, quelle assurance dans leurs attaques, quelle finesse dans leurs traits, quelle simplicité dans leur jeu.

Notre aimable président, M. Conan, a clôturé la saison des fêtes 1936-37 en prononçant un de ces petits discours dont il a le secret. Il sait dire beaucoup de choses en peu de mots. Il a remercié les organisateurs, les artistes de leurs précieux concours ; le public de sa fidélité à nos concerts ; il nous a promis la mise à l'étude de tout un programme de réjouissances pour la saison prochaine, ce qui nous permettra de nous réunir, de nous distraire, de mieux nous connaître.

Après ces paroles vigoureusement applaudies, la sauterie commença au son du jazz dirigé par M. J. Blaustein ; cet orchestre si entraînant est vivement apprécié par tous nos amis.

Le bar a reçu de nombreuses visites, ses consommations de premier choix et ses prix modiques sont les causes de l'attraction qu'il exerce sur notre public.



A sept heures, la salle de restaurant est comble, nos camarades fêtent en commun cette belle journée, la séparation se fait enfin avec regret, car il nous faudra attendre l'automne pour retrouver ces belles occasions de passer en très agréable société d'excellents moments.

## LE LIVRE PARLÉ

Le Comité Français du Livre Parlé pour les Aveugles, dont le siège social est 4, rue de Montevideo, Paris (16<sup>e</sup>), est maintenant en mesure de livrer aux aveugles que la question intéresse un tourne-disque avec moteur mixte tournant à volonté à 33 tours et à 78 tours. Ce tourne-disque est muni d'un excellent pick-up spécialement mis au point et construit pour les besoins de la cause.

Malgré les augmentations de toutes sortes, un arrangement vient d'être conclu définitivement avec la maison Thorens et une première commande de cent de ces appareils, pour courant alternatif, vient d'être passée. Ces appareils seront expédiés directement par l'American Braille Press, après vérification à la réception de l'usine, au prix de *quatre cent quatre-vingt-seize francs* (496 francs), emballage compris, mais port en sus. Ce prix ne sera maintenu que pour la première commande. Une hausse d'environ 10 % est envisagée dans la suite en raison de l'application de la semaine de quarante heures.

Une notice explicative pour le branchage du tourne-disque à l'appareil de T. S. F. accompagne chaque envoi.

Une autre notice sera envoyée séparément donnant les indications pour l'emploi du Livre parlé.

Les commandes d'appareils doivent être adressées aux Associations qui font partie du Comité Français du Livre Parlé et dont les Aveugles sont membres, en l'espèce :

Union des Aveugles de Guerre, 49, rue Blanche, Paris (9<sup>e</sup>).

*Aucune commande ne doit être envoyée à la maison Thorens.*

Les aveugles ayant le courant continu devront s'adresser directement à l'American Braille Press, 4, rue de Montevideo, Paris (16<sup>e</sup>).

Il est entendu que le tourne-disque ne peut être utilisé que par les aveugles possédant déjà un poste de T.S.F. avec prise de pick-up.

Pour les Aveugles n'ayant pas la T. S. F., mais qui ont néanmoins le courant électrique, l'American Braille Press a mis au point un amplificateur 3 watts comprenant un haut-parleur électro-dynamique, le même pick-up que ci-dessus avec tourne-disque et moteur 33-78 tours, le tout contenu dans une mallette portative en contreplaqué gainé de percaline.

Prix actuel, sous toutes réserves : *sept cent vingt-cinq francs* (725 francs), emballage et transport en sus.

Pour le courant continu, il y a lieu d'ajouter un supplément de quatre-vingt-cinq francs (85 francs).

Les commandes d'amplificateurs doivent être adressées à l'U.A.G., 49, rue Blanche, Paris.

## LE STATUT DES GRANDS INVALIDES

La sous-commission des Grands Invalides siégeant à la Confédération s'est réunie les 5 et 25 mars, en vue d'étudier le projet gouvernemental portant extension du statut des grands invalides.

Le délégué de l'Union des Aveugles de Guerre a demandé que les bénéficiaires de l'article 69 de la loi du 31 mars 1919 soient incorporés dans le projet.

Des observations ont été également présentées quant au point de départ du projet et sur la date de publication du règlement d'administration prévu.

Il a été également décidé de demander une audience à M. le Ministre des Pensions afin d'être fixés sur la date à laquelle il comptait déposer le projet sur le Bureau de la Chambre.



## NOS DÉLÉGATIONS

Le mardi 6 avril, une délégation de l'U.A.G. accompagnée du drapeau de notre Association a assisté à la cérémonie célébrée en l'Eglise Notre-Dame-des-Victoires pour les morts aux Eparges.

## BIBLIOTHÈQUE

Liste des derniers ouvrages parus à notre bibliothèque :

### ROMANS

- \*518. — Bedel Maurice : *L'alouette aux nuages*. — 4 vol. abr.
- \*525. — Benoît et Farrère (Cl.) : *L'homme qui était trop grand*. — 10 vol. abr.
- \*520. — Benoît (Pierre) : *Boissière*. — 6 vol. abr.
- \*522. — Bordeaux (Henry) : *Robe de Laine*. — 2 vol. abr.
- \*514. — Christie (A.) : *Le Meurtre de Roger Ackroyd*. — 9 vol. abr.
- \*519. — Colomb (Mme) : *Le Bel Habit*. — 1 vol. abr.
- \*511. — Dekobra (Maurice) : *La Gondole aux Chimères*. — 8 vol. abr.
- \*517. — Desroseaux (M.) : *Félix, clerc de Notaire* (roman breton). — 5 vol. abr.
- \*513. — Duhamel (G.) : *Nuit de la Saint-Jean* (Pasquier). — 7 vol. abr.
- \*524. — Duhamel (G.) : *Scènes de la vie future*. — 6 vol. abr.
- \*526. — Panait (Istrati) : *La Maison Thuringer*. — Vol. abr.
- 521. — Perochon : *Les fils de Madagascar*. — Vol.
- \*515. — Prévost (Marcel) : *L'homme-vierge*. — 6 vol. abr.
- \*523. — Silve (Claude) : *Bénédiction*. — 5 vol. abr.
- \*527. — Tinayre (Marcelle) : *Château en Limousin*. — 6 vol. abr.
- \*516. — Vercel (Roger) : *Au large de l'Eden*. — 7 vol. abr.
- \*512. — Williams (Valentin) : *Le divan orange*. — 8 vol. abr.

## LITTERATURE — SOCIOLOGIE

- 1106. — Ajalbert (Jean) : *La Passion de Roland Garros*. — 6 vol.
- \*1095. — Bassan de Garagnol (E.) : *Le Colonel de la Tour du Pin, d'après lui-même*. — 10 vol. abr.
- \*1102. — Bossuet : *Oraison funèbre de Condé*. — 2 vol. abr.
- \*1101. — Diderot : *Regrets à ma vieille robe de chambre*. — 1 vol. abr.
- \*1107. — Duhamel : *Pourquoi j'aime Jean-Sébastien Bach*. — 1 vol. abr.
- \*1105. — Hitler (Adolf) : *Mein Kampf*. — 12 vol. abr.
- 1099. — Lavedan (Henri) : *Monsieur Vincent*. — 13 vol.
- \*1109. — Maurois (André) : *Magiciens et Logiciens*. — 5 vol. abr.
- \*1096. — D'Ormesson (William) : *L'inquiétude Moderne 1936, Angleterre, Allemagne*. — 3 vol. abr.
- 1097. — D'Ormesson (William) : *Nous, Aujourd'hui, ou le pètrín moderne et les moyens d'en sortir*. — 1 vol.
- \*1100. — Robert (Henri) : *L'Impératrice Eugénie*. — 3 vol. abr.
- \*1103. — Robert (Henri) : *Procès de Nicolas Fouquet*. — 1 vol. abr.
- \*1104. — Robert (Henri) : *Voltaire, défenseur de Calas*. — 1 vol. abr.
- 1098. — Valéry (Paul) : *La politique de l'esprit devant le chaos actuel*. — 1 vol.
- \*1108. — Weygand : *Turenne*. — 5 vol. abr.

## THEATRE

- \*1487. — Courteline : *Théâtre*.

## PHILOSOPHIE — RELIGION

- \*2093. — Malègue (J.) : *Augustin, ou le Maître est là*. — 29 vol. abr.

## HISTOIRE

- \*2285. — Madelin (Louis) : *Napoléon*. — Vol. abr.



## GUERRE

- \*2348. — Chambre (René) : *L'Escadron de Gironde 1914.* — 2 vol. abr.  
\*2350. — Galtier-Boissière : *La Fleur au fusil.* — 7 vol. abr.

## SCIENCES

- \*2425. — Laporte (Marcel) : *Le Radium.* — 3 vol. abr.

## GEOGRAPHIE — VOYAGES

- \*3392. — Bordeaux (Henry) : *Henry de Bournazel, L'épopée marocaine.* — 12 vol. abr.  
\*3394. — Lamandé (A.) et Nanteuil : *La vie de Caillié, Vainqueur Tombouctou.* — Vol. abr.  
\*3395. — Ossendowski : *L'homme et le mystère en Asie.* — 10 vol. abr.  
\*3393. — Saint-Exupéry (A. de) : *Vol de nuit.* — 2 vol. abr.

Dorénavant, nous emballerons nos livres dans des cartons et nous prions nos lecteurs de nous retourner les livres dans ces mêmes cartons.

Quelques ouvrages reçus ne sont pas encore au complet, c'est pourquoi nous n'indiquons pas le nombre de volumes.

## DISCOTHÈQUE

Nous informons nos Camarades que notre discothèque s'est enrichie de trois ouvrages sur disques : *Le Chien Jaune, La Vie de Jésus, Les Sept Sacrements.*

Nous rappelons les titres de ceux précédemment enregistrés : *Le Colonel Durand, L'Or du Cristobal, Au Large de l'Eden, Le Roman de la Momie.*

Nous tenons tous ces ouvrages à la disposition de tous les membres de l'U.A.G. qui nous en feront la demande.

# Chronique de l'U. A. G.

## CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1<sup>er</sup> et le 30 avril, une somme de 47.131 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances .....	1.500 »
Allocations décès et palmes.....	29.070 »
Allocations Caisse Maladie .....	16.561 »

Il y a lieu d'ajouter à ces 47.131 francs une somme de 29.600 fr. pour prêts maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner vingt-huit demandes, dont quatre n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

## ENTRE NOUS

### Naissances

Notre camarade et Mme Jezequel, de Lézardrieux (Côtes-du-Nord), nous font part de la naissance de leur fils Alain, né le 15 mars 1937.

♦♦♦

Notre camarade et Mme Cattaert, de Vanves (Morbihan), nous font part de la naissance de leur septième enfant, Yves, né le 17 mars 1937.

♦♦♦

Notre camarade et Mme Derunder, de Calais, nous font part de la naissance de leur fille Monique, née le 31 mars 1937.

♦♦♦

Notre camarade et Mme Monsch Lucien, de Gennevilliers (Seine), nous font part de la naissance de leur fils Michel, né le 7 avril 1937.

♦♦♦

Notre camarade et Mme Fitas Boubekour, de Cassaigne (Oran), nous font part de la naissance de leur fils Fitas Berhad, né le 3 avril 1937.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.



### Mariages

Notre camarade Thiberge, du Mans (Sarthe), nous fait part du mariage de sa fille Marthe, célébré le 3 avril 1937.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

### Décès

Nous apprenons le décès de :

Notre camarade Le Sin (Jean), d'Ouessant (Finistère), décédé le 19 mars 1937, à l'âge de 52 ans.

Né le 17 janvier 1885 à Ouessant, soldat au 271<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie, Le Sin fut blessé au Bois sacré par éclat d'obus. Réformé 100 %, article 10, pour cécité, officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire, il laisse cinq enfants.

Notre camarade Banyuls (François), de Collioure (Pyrénées-Orientales), décédé le 27 mars à l'âge de 57 ans.

Né le 11 décembre 1880 à Collioure, breveté Torpilleur aux Equipages de la Flotte, Banyuls fut blessé le 10 septembre 1901 à Salins-d'Hyères. Réformé à 100 %, article 10, pour cécité, titulaire de la Médaille militaire, il laisse une veuve et deux enfants.

Notre camarade Devillers (Henri), de La Richardais (Ille-et-Vilaine), décédé le 30 mars 1937, à l'âge de 47 ans.

Né le 29 juillet 1890 à Paris, soldat à la 16<sup>e</sup> Section des Infirmiers, blessé en service commandé le 16 mai 1915, notre camarade fut réformé 100 %, article 10, pour cécité. Il laisse une veuve.

Notre camarade Caron (Georges), 70, rue Lauriston, Paris (16<sup>e</sup>), décédé le 14 avril 1937, à l'âge de 68 ans.

Né le 18 mai 1869 à Boulogne-sur-Mer, sapeur escadrille photo-aérienne, réformé à 100 %, article 10, pour cécité. Il laisse une veuve.

Notre camarade Michou (Pierre), de Tarbes (Hautes-Pyrénées), décédé le 25 avril 1937, à l'âge de 45 ans.

Né le 6 juin 1892 à Hibarette (Hautes-Pyrénées), sergent au 97<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, notre camarade fut blessé le 28 mars 1918 par éclat d'obus à Lassigny. Réformé à 160 %, articles 10 et 12, pour cécité et blessures multiples, officier de la Légion d'honneur et

titulaire de la Croix de guerre et de la Médaille militaire. Il laisse une veuve et trois enfants.

Notre camarade Hayotte (Théophile), de Amage (Haute-Saône), décédé le 18 avril 1937, à l'âge de 63 ans.

Né le 27 février 1874 à Saint-Bressan (Haute-Saône), soldat au 50<sup>e</sup> Territorial, notre camarade devint aveugle le 10 septembre 1915, Réformé à 100 %, article 10, pour cécité, il laisse une veuve.

Notre camarade Frey (Michel), 6, impasse de l'Epine, Bagnolet (Seine), décédé le 23 avril 1937, à l'âge de 54 ans.

Né le 3 mars 1883 à Montreuil-sous-Bois, soldat au 289<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, notre camarade fut blessé le 12 janvier 1915 à Crouy (Aisne). Réformé à 100 %, article 10, pour cécité, Frey était officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire.

Notre camarade Lafaille (Henri), de Caychax par Les Cabannes (Ariège), décédé le 21 janvier 1937.

Né le 24 janvier 1897 à Ascou (Ariège), soldat au 1<sup>er</sup> Régiment d'Infanterie, Lafaille fut blessé le 28 mai 1918 à Soissons. Réformé à 100 %, article 10, pour cécité, chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire. Notre camarade laisse une veuve.

De la mère de notre camarade Rochiccioli, de Cargèse (Corse), décédée le 23 mars 1937.

De la mère de notre camarade Quesne Bienvenu, de Mesnil-sous-Jumièges (Seine-Inf.), décédée le 21 mars 1937 dans sa 69<sup>e</sup> année.

De la belle-mère de notre camarade Moncharmont, de Montjouan (Nièvre), décédée le 9 avril 1937 dans sa 86<sup>e</sup> année.

Du père de notre camarade Dominique Scotto, de Marseille, décédé à l'âge de 93 ans.

De la femme de notre camarade Raynaud, de Villemomble (Seine), décédée le 28 avril 1937.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.



### COTISATIONS VOLONTAIRES

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui ont tenu à effectuer un nouveau versement :

Olivet, 10 fr. — Abba, 10 fr. — Rochiccioli, 10 fr. — Juif, 5 fr. — Dupuy (P.), 20 fr. — Moreau (A.), 10 fr. — Bazinet, 10 fr. — Vial (J.), 10 fr. — Pauvert, 20 fr. — Veillard, 10 fr. — Soubié, 5 fr. — Fournier, 5 fr. — Guéry, 10 fr. — Le Bourlout, 20 fr. — Prévost, 10 fr.

### COTISATIONS POUR L'ANNÉE 1937

Cressent, Bloch, Hautier, Moulin (A.), Bouisson, Mangard, Mercier (R.), Potdevin (L.), Dozinel, Malingre, Menetrez, Seebacher, Robineau, Monnerie, Eiselé, Rolando, Sauvage, Godin, Chartier, Briel, Vilain, Olivet, Molinié, Cabrol, Becker, Morizet, Aubert (A.), Rougé, Abba, Maumont, Marion, Rousé, Delage, Broutin, Renard, Favier (P.), Roillet, Jandot, Mattei, Maes, Rochiccioli, Chusseau, Chomarat, Pasquier (A.), Juillot, Caron (G.), Desgrippes, Le Goff, Moussay, Ruffenach, Reyne, Cagnard, Bachelet, Picot, Labbé (C.), Duplan (J.), Juif, Nonorgues, Le Roux (J.), Salmon, Rousseau, Pisson, Dunié, Dupuy (P.), Albert (V.), Montgermont, Carrouer, Victorin, Munnier, Guenier, Scaglia, Guillemjouan, Bourgeois, Launay (E.), Tissier, Jallot, Yvon, Philippe, Moreau (A.), Daliot, Bazinet, Vial (J.), Meunier (G.), Beauquesne, Colas, Satgé, Vidal, Séverac, Salesse, Massot (A.), Enjalbert, Geniès, Bonney, Maury, Cailleau, Monceaux, Ricci, Huppé, Chambert, Galis, Ducornet, Delpech, Clément (P.), Boissard, Vray, Mirouze, Caralp, Stéphan (P.), Abraham, Robinet, Fauque, Couesnon (R.), Scapini, Viallatte, Galbourdin, Albert (H.), Gravet, Chabbert (H.), Serret, Simon (F.), Pauvert, Renoux (H.), Guillemain (M.), Dentrux, Fimbel, Moulet, Brice, Chassagny, Verdier, Besnard, Veillard, Charente, Soubié (L.), Fautsch, Gagnard, Maurel, David (E.), Aubry, Prévost (L.), Portebois, Péra, Murat, Simonet, Prévost (A.), Roux (L.), Paradis, Pichenot, Fournier, Culot, Champagnon, Gauthier (J.), Marsal, Lambert (R.), Karli, Guery, Arona-Marigor, Sabiani, Barbette (S.), Chardon, Cullet, Monnier (F.), Lecardonnel, Castagné, Laffargue, Rousseau (L.), Leblond (M.), Barbe, Bruley, Bistch, Rousseaux, Martinet, Jarré Sarré, Vidémont (A.), Pierron, Finot, Boulanger (C.), Deboulet, Grosbois, Bignon (V.), Lazaro, Fleury, Prévost (G.), Petitpeix, Rochette, Madaire, Combarré, Perrin.

### PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 6 mars 1937

La séance est ouverte à 14 h. 30 sous la présidence de Conan.

*Sont présents* : Conan, Bois, Guillam, Lauté, Favret, L'Evesque, Amblard, Bardoux, Bertrand, Brusson, Céré-Labourdette, Courteix, Evrat, Fauvel, Grillet, Izaac, Lagarde, Leveau, Malgat, Noireaux, Roy (G.), Satgé.

*Excusés* : Bloncourt, Cabasson, Derunder, Laffargue, Muller, Nicolai, Robert (M.), Scapini.

*Ont donné leurs pouvoirs* :

Au Secrétaire général : Cabasson, Laffargue, Nicolai.

A Amblard : Robert (M.).

A Noireaux : Derunder.

*Assistaient également à la séance* :

M. de Traversay, président du Comité d'Action ; MM. Oscar Bloch, trésorier adjoint, et Iweins, secrétaires du Comité d'Action. Les camarades : Berthet, Chauvel, Méline, Pagenel, Rousseau, Saillot.

1° Le procès-verbal de la réunion du 30 janvier est adopté à l'unanimité.

2° Situation financière de janvier 1937. Au sujet d'une observation de Noireaux concernant le remboursement forfaitaire des frais de représentation du Président, du Secrétaire général et du Trésorier, des explications complémentaires sont fournies par le Président.

Tout en adoptant la situation financière, Derunder fait allusion aux premiers résultats du fonctionnement du restaurant de notre Maison. Une discussion s'engage à laquelle prennent part notamment : Amblard, Brusson, Céré, Conan, Evrat, Fauvel, Favret, Noireaux. Etant donné que le restaurant est institué pour la satisfaction de tous les membres de l'U.A.G., il ne peut être question d'un relèvement quelconque du prix des repas. Les premiers résultats obtenus peuvent être déclarés satisfaisants, ne dépassant pas les prévisions d'un début.



d'installation. D'ailleurs, les sommes inscrites au budget de la Maison sont largement suffisantes pour en assurer le bon fonctionnement.

La situation financière mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3° Le Conseil ayant été saisi d'une demande de crédit de 200.000 francs en vue d'effectuer des aménagements complémentaires et certaines améliorations à notre immeuble, notamment aux portes et à l'insonorisation, un échange de vues s'engage entre les administrateurs qui se rallient à la demande du Bureau. Le crédit demandé est voté à l'unanimité des membres présents, moins deux abstentions : Evrat et Leveau.

4° Lecture est donnée de la liste des candidats au renouvellement partiel du Conseil. Le tirage au sort donne l'ordre suivant : Conan, Satgé, Mulsant, Nicolai (J.), Lagarde, Courteix, Scapini, Brusson, Lefebvre (G.), Robert (M.), Eiselé, Evrat, Brébion, Laffargue.

5° Vente immeubles succession Guernon.

Le Président rappelle :

1° Qu'aux termes d'un décret rendu par M. le Président de la République, le 18 octobre 1935, l'Union des Aveugles de Guerre, légataire universelle de la nue-propriété des biens composant la succession de Mme Veuve Guernon, née Guesnon, a été autorisée à accepter la transaction intervenue entre elle et Mme Marguerite Galais, légataire de l'usufruit de ladite succession ;

Que, par cette transaction, Mme Galais abandonnait ses droits en usufruit, et en compensation l'Union lui attribuait en toute propriété différents immeubles sis communes de Luc-sur-Mer, Ouistreham et Bernières-sur-Mer.

2° Que, par acte reçu par M<sup>e</sup> Defas, notaire à Douvres-la-Délicivrande, le 15 décembre 1935, l'Union des Aveugles de Guerre a fait délivrance à Mme Galais, conformément aux termes de la transaction intervenue, de la toute propriété des immeubles cédés et Mme Galais a donné pleine et entière décharge à l'Union relativement au legs en question.

3° Qu'aux termes de l'article 2 du décret susvisé, il a été déclaré que les immeubles provenant du legs et restant après la transaction intervenue, seraient mis gratuitement à la disposition de ceux des adhérents de l'Union qui désireraient les habiter.

Que ces immeubles sont les suivants :

a) Une propriété à Vignats-Saint-Nicolas ;

b) Une maison au même lieu ;

c) Pavillon Saint-Joseph, à Bernières-sur-Mer, avec moitié herbage derrière ;

d) Maison à La Délivrande, route de Langrunes, et petit jardin à proximité ;

e) Jardin à La Délivrande, ancien chassier de Bayeux ou de Cresserons ;

f) Maison à La Délivrande, Grande-Rue et rue du Tour-de-Ville.

4° Que, depuis cette transaction, aucun membre de l'U.A.G. n'a manifesté le désir d'habiter ces immeubles, ceux-ci étant en très mauvais état et difficilement logeables ;

Que, par suite, le but auquel les immeubles étaient destinés n'est pas atteint ;

Qu'on ne saurait envisager l'éventualité de les faire remettre en état, les frais à faire étant considérables ;

Qu'ils constituent donc une lourde charge pour l'Union des Aveugles de Guerre ;

Et qu'en conséquence, il serait opportun de les vendre.

Ceci exposé :

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de vendre aux enchères publiques, par le ministère de M<sup>e</sup> Defas, notaire à Douvres-la-Délicivrande, ou son successeur, les immeubles ci-dessus dépendant de la succession de Mme Veuve Guernon ;

Il donne tous pouvoirs à M. Gaston L'Evesque, trésorier de l'Association, à l'effet de :

Vendre aux enchères publiques, en un seul ou en plusieurs lots, à telles personnes, moyennant les prix et sous les charges et conditions que le mandataire jugera convenables, les immeubles ci-dessus, dépendant de la succession de Mme Veuve Guernon ;

Etablir toutes servitudes entre les acquéreurs des lots ;

Etablir la propriété des immeubles vendus ; fixer les époques d'entrée en jouissance ; convenir du mode et des époques de paiement des prix ; les toucher, soit au comptant, soit aux époques convenues ou



par anticipation, ainsi que tous intérêts ou accessoires ; consentir toutes prorogations de délai ; faire transport et cession, avec ou sans garantie, de tout ou partie des prix de vente ; toucher les prix de transport ;

Déléguer tout ou partie des prix de vente aux créanciers inscrits sur les immeubles ; prendre tous arrangements avec les créanciers ; obliger les constituants à tout dégrèvement ; régler et arrêter tous comptes ; accepter toutes prorogations de délai ; stipuler toutes conditions ;

Accepter des adjudicataires, ou de tous autres, toutes garanties mobilières et immobilières qui seraient données, pour assurer le paiement de leurs prix et le transport de toutes indemnités en cas d'incendie ;

Obliger le constituant à toutes garanties, ainsi qu'à toutes justifications et au rapport de toutes mainlevées et certificats de radiation ; faire toutes déclarations d'état civil, notamment déclarer que l'Association n'est soumise à aucune hypothèque légale ;

Faire toutes déclarations et affirmations relativement à la sincérité du prix ;

De toutes sommes reçues, donner quittances ; remettre ou se faire remettre tous titres et pièces ; consentir mentions et subrogations totales ou partielles, avec ou sans garantie ; consentir toutes limitations de privilège et toutes antériorités au profit de tous créanciers ; faire mainlevées avec désistement de privilège et action résolutoire et consentir la radiation partielle ou définitive de toutes inscriptions d'office ou autres, le tout avec ou sans paiement ;

A défaut de paiement, et en cas de contestations quelconques, exercer toutes poursuites, contraintes et diligences nécessaires, depuis les préliminaires de la conciliation, jusqu'à l'obtention de tous jugements et arrêts ;

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

6° Conan et Lauté commentent les conclusions de la note adressée à tous les administrateurs et font part au Conseil de la teneur de l'entretien qu'ils ont eu tout dernièrement avec la Direction Générale de la Caisse des Dépôts.

Ils rendent compte au Conseil de l'extrême bienveillance dont est animée la direction de cet organisme en faveur des Aveugles de Guerre et signalent que, jusqu'à concurrence d'un capital de 8.000 francs.

tous les camarades peuvent être compris dans une combinaison d'assurance sans examen médical.

En outre, en cas de décès de l'intéressé avant le contractant, l'U.A.G. aura toujours la faculté de bénéficier du capital assuré.

Lagarde reprend sa proposition d'aliénation immédiate d'un capital à la Caisse des Dépôts afin de réserver définitivement l'allocation de 5.000 francs. Plusieurs administrateurs sont partisans de cette aliénation.

Le Conseil ne semble pas retenir le principe de l'allocation d'une rente aux veuves au lieu d'un capital, en raison de la modicité de la rente par rapport au capital à engager.

Le Conseil examine le troisième projet retenu par la Commission. Le Président, le Rapporteur et L'Evesque développent les raisons techniques qui peuvent militer en sa faveur. Une discussion s'engage à laquelle prennent part notamment : Brusson, Céré, Courteix, Fauvel, Grillet, Guillam, Izaac, Lagarde. Le principe de la combinaison à prime unique, avec remboursement de cette prime en cas de vie du camarade assuré à l'expiration du contrat (soixante ou soixante-cinq ans) retient l'attention du Conseil.

Sur proposition de Fauvel, la Commission a mission à nouveau de chiffrer définitivement une combinaison basée sur ce principe, de calculer les réserves nécessaires pour 1.000, 5.000 et 8.000 francs de capital, à garantir de telle sorte que les camarades désirant souscrire pour leur compte personnel, puissent également trouver une base d'appréciation.

Le Bureau présentera au prochain Conseil des garanties écrites de la Caisse des Dépôts.

7° Allocations aux Aveugles dont la pension a été rejetée et qui reçoivent chaque année une aide de l'Union : Le Conseil accepte la proposition du Bureau d'attribuer à ces camarades les mêmes allocations que l'année précédente. En conséquence, les sommes suivantes ont été accordées pour l'année 1937 :

A Borie (François), Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise), 900 fr. ;

A Frammery (Paul), Bomy (Pas-de-Calais), quatre enfants : 1.200 francs ;

A Fargeot (Raymond), bimanchot : 3.750 francs.



En outre, le Conseil porte, pour cette année, à 1.200 francs, l'allocation attribuée l'an dernier aux camarades :

Bocquier (Louis), de Doulon-Nantes (Loire-Inférieure), et Falcottet (Claude), de Paris, anciens combattants sans pension.

Les arrérages du Legs Antola sont répartis comme suit : 500 fr. au camarade C... et 500 fr. au camarade J...

Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

Huot (Marcel), Lucy-sur-Cure, par Vermenton (Yonne), 100 %, article 10, titre définitif, carte du combattant (faisait partie de l'U.A.G. à titre provisoire).

Nazaire (Fernand), 23 bis, boulevard d'Artillerie, Toulouse (Haute-Garonne), 100 %, article 10, titre définitif, carte du combattant.

Bachelet (Clodomir), 3, rue Godefroy, Oissel (Seine-Inférieure), 110 %, articles 10 et 12, titre provisoire, carte du combattant.

Ces camarades remplissant les conditions sont admis, Huot et Nazaire, en qualité de membres titulaires, et Bachelet au titre de membre temporaire.

Une demande de prêt exceptionnel de 1.200 francs est accordée au camarade V..., victime civile, et une allocation de 300 francs attribuée au camarade D..., victime civile, à l'occasion de la naissance d'un enfant.

Le Conseil décide de tenir cette année le banquet clôturant son Assemblée générale, le dimanche 9 mai, au Palais d'Orsay.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h. 30.

## PROCÈS-VERBAL

### de l'Assemblée annuelle de la Régionale de Lyon du 21 mars 1937

La séance est ouverte à 9 h. 45, dans la Salle de l'Union Nationale des Combattants, 16, rue Gentil, par le Président de la Régionale, E. Mulsant.

Étaient présents : Bouton, de Lyon; Bonnetain, de Lyon; Boudras, de Villeurbanne; Bugnet, de l'Isère; Cachet, de l'Ain; Den-

troux, de Lyon; De Diego, de Villeurbanne; Dutrève, de Villefranche; Dormont, de l'Ain; Lennoz-Grattin, de la Savoie; Gauthier, de Lyon; Gerbelli, de Calluire; Mulsant, de Calluire; Petitdidier, de Lyon; Rollet, d'Oullins; Girard, de la Loire; Finet, de la Savoie; Lambert, de la Drôme; Piollet, de la Drôme; Monneret, du Jura.

Les membres voyants : Fascina, trésorier; Pierson, commissaire aux comptes.

S'étaient excusés : Badel, de l'Ain; Bargoin, de Lyon; Bastion, de Montrottier; Baudran, de Vaugneray; Biessy, de Vénissieux; Blanc, de Belleville; Chambost, de Tarare; Desigaud, de Perréon; Jacquet, de l'Isère; Lombart, de Lyon; Mercier, de Lyon; Piot, de Lyon; Rochette, de Lyon; Rolando, de la Savoie; Vachon, de Lantignié.

M. Marchiani, secrétaire général de l'Office Départemental des Mutilés Combattants, Victimes de la Guerre et Pupilles de la Nation, s'est fait excuser.

M. Mélinand, directeur de l'Office Départemental du Rhône et Municipal de Lyon, s'était fait représenter par son collaborateur, M. A. Chapuis.

Après avoir remercié les camarades de leur empressement à venir nombreux cette année, le Président Mulsant présente le Secrétaire général de l'U. A. G., le camarade Favret, qui avait bien voulu se déplacer, accompagné du sympathique Trésorier L'Évesque.

Dans un rapport moral plein de courtoisie et de bonne humeur, Mulsant retrace la vie de la Régionale, son but, et fait appel à l'union toujours plus grande. Il félicite, en particulier, les camarades des départements voisins pour leur précieux concours et pour leur attachement. Il cite en exemple le camarade Finet, délégué des Savoies.

Le Trésorier de la Régionale fait ensuite l'exposé de la situation financière, qui est satisfaisante.

Ces deux rapports sont adoptés.

Il est alors procédé à la réélection du nouveau Conseil d'administration, qui est ainsi composé :

Mulsant, Gerbelli, Petitdidier, Cachet, Finet, Baizet, Bouton et Chomarat démissionnaire.



Différents vœux sont présentés à l'approbation de l'Assemblée. Ils sont tous commentés et approuvés pour transmission.

Le Secrétaire général Favret prend ensuite la parole et remercie chaudement les Lyonnais de leur invitation et, en particulier, le camarade Mulsant, qu'il félicite, ainsi que son Conseil d'administration, pour son ardeur et son dévouement inlassable à la bonne cause.

Il retrace ensuite la vie de l'U. A. G. et avec beaucoup de courtoisie il donne des précisions et des éclaircissements sur de multiples questions d'ordre général qui lui sont posées.

Son discours est chaudement applaudi.

Le Trésorier L'Evesque vient ensuite compléter les renseignements du Secrétaire général et donne des précisions sur le fonctionnement de la Maison de l'U. A. G. ainsi que sur diverses questions faisant l'objet de projets futurs, tels que les avantages qui pourraient à l'avenir être accordés aux veuves de nos camarades.

Les camarades, ayant répondu à l'appel qui leur a été fait, ont apporté, les uns et les autres, de nombreux et beaux lots pour la tombola. Il est procédé au tirage qui donne, avec de l'animation, une nouvelle preuve du dévouement de l'organisateur Gerbelli, auquel se sont jointes de charmantes demoiselles, filles de nos camarades présents.

La séance est levée à 11 h. 30.

Rendez-vous est donné pour le banquet, qui suit l'apéritif d'honneur dans les salons Berthier et Millet, place Bellecour.

Ce banquet, marqué d'un joyeux entrain, a dépassé les précédents en nombre et en bonne gaîté. Le mérite en revient à l'organisateur habituel, le Vice-Président Petitdidier.

Prirent successivement la parole :

— M. Mulsant, président de la Régionale de Lyon.

— M. A. Chapuis, délégué de M. Mélinand, directeur de l'Office Départemental du Rhône qui, en une brève et impressionnante allocution, affirme une fois de plus que les Aveugles trouvent toujours auprès des Pouvoirs publics le meilleur encouragement et la sollicitude qui leur sont dûs.

M<sup>e</sup> Chardiny, bienfaiteur de la Régionale, ne manque pas, lui non plus, de s'exprimer en « Maître » au cours d'une improvisation toujours spirituelle.

M. L'Evesque, trésorier de l'U.A.G., sait lui aussi remercier ses camarades Lyonnais et le Secrétaire général Favret ne voulut pas se retirer sans avoir exprimé sa joie d'être parmi ses camarades et d'avoir également reconnu une fois de plus que les Lyonnais savent encore faire le bien, se distraire et surtout recevoir leurs amis.

*Vœux adoptés à l'Assemblée annuelle de la Section le 21 mars 1937*

1<sup>o</sup> La Régionale de Lyon demande : que les enfants des membres de l'Union (célibataires même majeurs) restant à la charge des parents pour cause d'invalidité, soient bénéficiaires des avantages de la caisse-maladie et des maisons de repos.

Qu'il en soit de même pour les veuves non remariées de nos camarades ;

2<sup>o</sup> Que tous les bénéficiaires du statut soient élevés au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur ;

3<sup>o</sup> Propose : que les Présidents de Sections puissent, quand ils le jugeront nécessaires, assister aux séances du Conseil avec voix délibérative, qu'ils soient indemnisés de leurs déplacements, tout comme les administrateurs ;

4<sup>o</sup> Estime qu'il est inopportun, pour l'Union, d'aliéner une somme de plusieurs millions pour assurer à nos veuves une rente annuelle, par trop insuffisante, vu les sommes engagées ;

5<sup>o</sup> Demande instamment au Bureau de Paris de faire activer les démarches auprès du Ministre des Pensions pour que le projet accepté par lui concernant l'extension du statut soit voté le plus rapidement possible, afin que les camarades encore à l'écart aient la satisfaction morale et matérielle de voir leurs droits enfin reconnus ;

6<sup>o</sup> Emet le vœu que les enfants des camarades aveugles de guerre puissent bénéficier pour la période des vacances des mêmes avantages ferroviaires que les enfants des ouvriers et employés en congé payé, c'est-à-dire d'une réduction de 40 % sur les tarifs voyageurs ; donne mandat à son Président pour développer et soutenir ce vœu à l'Assemblée Générale de Paris ;

7<sup>o</sup> Emet le vœu que pour l'attribution éventuelle de la Légion d'Honneur à certaines catégories de camarades, ceux d'entre eux titulaires de la carte du combattant et de la croix de combattant volontaire, soient considérés comme Médaillés Militaires s'ils ne sont pas encore bénéficiaires de cette distinction et puissent être élevés au grade de la Légion d'Honneur, s'ils sont déjà titulaires de la Médaille Militaire.

## PROCÈS-VERBAL

### de l'Assemblée annuelle de la Section du Gers et des Hautes-Pyrénées, le 21 mars 1937

L'Assemblée annuelle de la Section du Gers et des Hautes-Pyrénées a eu lieu à Auch le dimanche 21 mars, Salle de la Manutention, sous la présidence de Conan, Président de l'U.A.G.

La séance est ouverte à dix heures.

Sont présents : MM. Roques, Trésorier, Arzagot, Cayrel, Chalendar, Ducos, Duffaut, Fourcade, Junqua, Lajouanne, Lacour, Massé, Michou, Milhias, Passerieu, Reulé, Tauziet, Viala.



Assistaient à la séance : les camarades Lagarde, de Brive, Calmès, de Toulouse et Galis, d'Agen.

Excusés pour motifs sérieux : MM. Corominas, Commissaire aux comptes, Correger, Daliot, Desangles et Dupont.

Chalendar, au nom de ses camarades, souhaite la bienvenue à Conan, Président de l'U.A.G.

Ce dernier, en quelques mots, assure les camarades de la Section de toute la sollicitude du Bureau et du Conseil d'administration et, par les explications fournies, obtient la sympathie et la confiance de tous les camarades.

Le rapport moral de la Section, présenté par Chalendar, débute par un souvenir à nos camarades décédés et adresse à leurs familles les sincères condoléances de la Section.

Le rapport moral ainsi que celui de l'U. A. G. sont adoptés sans discussion.

Le rapport financier de la Section, présenté par le Trésorier, M. Roques, se chiffant par :

Reliquat et recettes de 1936.....	Frs	1.975	»
Dépenses .....		791	»
		<hr/>	
En caisse .....	Frs.	1.184	»

a été adopté à l'unanimité, ainsi que le budget présenté par l'U. A. G.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du Conseil d'administration. Ce dernier est réélu à l'unanimité.

Le Bureau, par vote secret, est constitué comme suit : Président : Chalendar ; Vice-Président : Ducos ; Secrétaire : Massé ; Trésorier : Roques ; Commissaire aux comptes : Corominas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les camarades se sont constitués en cortège pour aller déposer une gerbe au Monument aux Morts. Après avoir observé une minute de silence, les camarades se séparent pour se retrouver à 12 h. 30 à l'Hôtel Central, où un déjeuner amical leur est servi.

Pendant tout le repas, la gaieté et l'entrain n'ont cessé de régner. Au dessert, Chalendar adresse ses remerciements à Mme et à M. Conan, Président de l'U. A. G., à l'Administrateur Lagarde,

qui répond si amicalement à notre invitation depuis plusieurs années ; aux camarades des sections voisines : Calmès et Galis qui, par esprit de camaraderie, ont répondu à notre invitation et ont favorisé par leur présence l'union qui rapproche la grande famille des Aveugles de Guerre.

Ces remerciements s'étendent à toutes les personnes qui ont collaboré à cette belle manifestation.

Prendent successivement la parole : Conan, qui dit sa joie de se trouver parmi nous et de constater une si parfaite entente parmi les camarades de la région ; Lagarde, qui, dans une causerie pleine d'humour, déride les plus sombres.

Une surprise est réservée à tous par la présence de Mlle Trigit, artiste amateur pleine de talent de notre ville d'Auch qui, bénévolement, vient nous faire entendre son répertoire, qui nous enthousiasme.

Quelques-uns de nos camarades se sont fait entendre ensuite : Calmès, Roques, Arzagot, etc...

Cette journée a laissé à tous une bonne impression et le désir de recommencer l'année prochaine.

Le Président : CHALENDAR.

Les Secrétaires : MASSÉ, LAVARDENS.

La Section du Gers et des Hautes-Pyrénées a émis les vœux suivants :

1<sup>er</sup> vœu. — La Section adresse ses sincères remerciements à l'ancien Bureau et fait sans réserve confiance au nouveau Bureau ainsi qu'à tout le Conseil d'administration, à qui elle adresse sa reconnaissance et son salut fraternel.

2<sup>o</sup> vœu. — Demande qu'en remplacement de Lacanau, il soit loué à Royan quatre logements suffisamment grands pour loger convenablement les camarades ayant des enfants et que deux de ces appartements soient loués à l'année.

3<sup>o</sup> vœu. — Que les aveugles de guerre bénéficient, comme les amputés, de l'exonération de la taxe sur les bicyclettes, tandems, etc.

4<sup>o</sup> vœu. — Demande au Conseil d'administration que la Caisse-maladie accorde une subvention plus élevée pour les maladies très onéreuses.



5<sup>e</sup> vœu. — Demande que le Bureau entreprenne des démarches auprès des Pouvoirs publics pour que les veuves des Aveugles de guerre puissent obtenir, par priorité, un bureau de tabac de première classe.

6<sup>e</sup> vœu. — Demande qu'à l'occasion de l'Assemblée générale un film documentaire soit établi afin d'intensifier la propagande, tant en province qu'à Paris.

Après intervention des camarades Lagarde, Calmès, Galis, Massé, etc., etc., et explications du Président Conan, ces vœux ont été adoptés à l'unanimité.

## PROCÈS-VERBAL

### de l'Assemblée annuelle de la Section Départementale de la Seine-Inférieure, le 4 avril 1937

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence du camarade Cagnard, Président.

Le Président salue, au nom de tous, le camarade Lauté, venu représenter l'U. A. G. à notre Assemblée, et Courteix, qui l'accompagne. Puis le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée. Le procès-verbal est adopté.

Après l'appel des membres présents, le Président fait donner lecture du rapport moral.

Le Président indique que les relations avec l'U. A. G. sont de plus en plus étroites et qu'elles sont empreintes des meilleurs sentiments de cordialité et de bonne camaraderie. Il rappelle la démission de Scapini, remplacé par Conan, à la présidence de l'U. A. G. et dit qu'au nom du Conseil d'administration et de tous les camarades il a envoyé à Scapini le témoignage de sympathie et de reconnaissance de la Section pour tout ce qu'il a fait pendant douze ans pour les camarades Aveugles de guerre.

Parlant de la Maison de l'Aveugle, le Président est heureux de signaler sa parfaite mise au point et de remercier tous ceux qui ont contribué à cette réalisation.

Le Président rappelle que l'année dernière deux vœux avaient été présentés à l'Assemblée de l'U. A. G. Le premier intéressait nos

camarades non pensionnés et demandait à l'U. A. G. de les admettre dans l'Union sous un titre à déterminer et de leur venir en aide suivant ses moyens.

Après des débats auxquels participa Angot, il fut décidé que nos camarades non pensionnés seraient pris en tutelle, en attendant mieux.

Le deuxième vœu demandait que soit élevée de 4.000 à 5.000 francs l'indemnité versée à la veuve. Ce vœu fut pris en considération, mais comme il avait été décidé de rechercher la possibilité de venir en aide aux veuves de façon plus efficace par le moyen d'une assurance permettant un versement annuel, une Commission fut nommée qui a déjà étudié plusieurs projets.

En ce qui concerne l'activité de la Section, le Président expose ses différentes démarches ou interventions faites en faveur des Aveugles : auprès de M. le Préfet, auprès du Comité de Secours de l'U. A. G. et auprès de la trésorerie. Il dit la situation relativement favorable du budget de la Section, auquel notre dévoué Trésorier, M. Varnier, donne tous ses soins ; il invite tous les camarades à venir nombreux aux Assemblées afin de témoigner leur confiance aux membres du Bureau et du Conseil qui se dévouent dans l'intérêt de tous.

La Section ayant reçu du Bureau de l'U. A. G. une lettre demandant des adresses pour aider à la propagande, le Président a envoyé une liste de deux cents noms et adresses.

Pour terminer, le Président remercie le Préfet de la Seine-Inférieure et les députés-maires de Rouen et du Havre pour le bon accueil qu'ils réservent toujours aux Aveugles de guerre. Il remercie tous ceux qui travaillent dans le Conseil à faire vivre la Section ; le portedrapeau et sa dévouée compagne et aussi tous ceux qui, par leur présence à cette Assemblée, lui apportent leur témoignage de sympathie et de bonne camaraderie. L'Assemblée applaudit unanimement son Président et le rapport moral est adopté.

Lauté demande la parole. Il dit que ce n'est pas la première fois qu'il vient à Rouen et que c'est toujours pour lui un plaisir renouvelé. Il apporte à la Section la vive sympathie du Conseil d'administration de l'U. A. G., du Bureau et du Président Conan. Il y ajoute ses félicitations personnelles au Président Cagnard pour son rapport si bien ordonné et des remerciements pour les sentiments d'affectueuse camaraderie qu'il exprime à l'égard de l'U. A. G. et de ceux qui travaillent de leur mieux à Paris.



Puis Lauté présente le camarade Courteix, administrateur de l'U. A. G., qui a désiré venir faire connaissance avec les camarades de la Section. Courteix, prenant la parole, dit le plaisir qu'il a à se trouver à Rouen et apporte toute sa sympathie aux amis de la Seine-Inférieure.

Le Trésorier de la Section, M. Varnier, donne lecture du rapport financier. Grâce à deux versements exceptionnels la situation de la trésorerie est meilleure et se chiffre par un actif de 2.602 fr. 37.

M. Bavant, Commissaire aux comptes, certifie que l'exposé de M. Varnier reflète exactement les opérations faites et le rapport est adopté.

Aux applaudissements de l'Assemblée, le Président remercie le Trésorier et le Commissaire aux comptes de tout leur dévouement.

Le camarade Angot, délégué à l'Assemblée générale de l'U. A. G., a la parole pour rendre compte de son mandat. Il rappelle brièvement les vœux émis et les résultats obtenus, le rapport moral du Président les ayant déjà indiqués. Il dit les difficultés rencontrées pour vaincre les petits sentiments d'égoïsme qui restent malgré tout chez certains ; il regrette que les décisions concernant les veuves tardent à venir, les rangs s'éclaircissent et les veuves actuelles n'auront plus droit à rien, l'U. A. G. les ignorant, ce qui est tout à fait regrettable.

Le Président se fait l'interprète de tous les camarades pour remercier Angot pour l'autorité et le dévouement dont il fait preuve lorsqu'il s'agit de défendre les causes qui nous sont chères.

Lecture est donnée de différentes motions devant être présentées à l'Assemblée générale de l'U. A. G.

*Motion A.* — Rappelant le geste de solidarité fait par la Section Départementale en faveur des camarades de la Seine-Inférieure non pensionnés et demandent à l'U. A. G. de faire le même geste en faveur de l'ensemble des camarades non pensionnés.

Prenant la parole, Lauté informe d'abord les camarades que les démarches ont été entreprises pour faire bénéficier tous les Aveugles de guerre sans exception du statut des grands invalides. Les textes établis ont reçu l'approbation de la Commission des Pensions et du Ministre, il reste à attendre la décision du Parlement.

Lauté parle ensuite des vingt-deux camarades signalés comme

étant sans pension. Certains sont inconnus. Une répartition des fonds a déjà été faite pour plusieurs, il en est enfin qui ont déjà des pensions pour d'autres blessures. Il reste des camarades dont les dossiers sont absolument vides de pièces officielles établissant leur blessure, c'est ce qui rend difficile la solution de cette question.

Lauté indique que l'action de l'U. A. G. s'exerce en ce moment en faveur des camarades menacés par la révision pour obtenir d'une part que la révision des pensions des grands mutilés se fasse en dernier et, d'autre part, qu'ils puissent solliciter de l'Office National des secours correspondant à 85 % de leur pension.

La motion est adoptée par l'Assemblée.

Le Président annonce que le Conseil a décidé cette année de répartir les sommes reçues : deux tiers aux camarades non pensionnés, un tiers aux veuves, ce qui est accepté.

*Motion B.* — Rappelant les vœux proposés en faveur des veuves et les projets d'assurance-vie que cherche à réaliser l'U. A. G.

Cette motion attire l'attention de l'Assemblée sur la situation des veuves anciennes, qui n'auront pas le bénéfice de cette assurance et sur celles des camarades trop âgés pour obtenir cette assurance. Elle demande que ceux-là ne soient pas oubliés.

Lauté, prenant à nouveau la parole, rappelle qu'en ce qui concerne l'augmentation de l'allocation au décès, l'Assemblée, par le jeu des majorations par année de présence a déjà obtenu à peu près satisfaction. En ce qui concerne l'assurance, la Commission a essayé de mettre sur pied un projet allouant 1.000 francs par an aux veuves ; il faudrait pour cela un capital de 7.500.000 francs, qui dépasse les possibilités de l'U. A. G. Un autre projet serait de garantir à chacun un capital de 8.000 francs pouvant être déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations en vue d'une rente viagère. Les camarades pourraient eux-mêmes ajouter à ce capital. Les camarades âgés de plus de soixante ans seraient assurés par la caisse de l'U. A. G. La situation des veuves actuelles devra être envisagée par la suite.

La motion B est adoptée.

Lecture est donnée d'une lettre du camarade Dupuis au sujet de la situation des veuves de nos camarades demandant que le service du bulletin leur soit assuré gratuitement et sollicitant pour elles les avan-



tages de la caisse-maladie. Ces propositions seront envisagées à l'U. A. G.

Le Secrétaire donne lecture de la motion C, remerciant nommément les camarades titulaires du statut qui ont versé une cotisation volontaire en faveur de nos camarades non pensionnés et remerciant particulièrement deux camarades non titulaires qui ont tenu à s'associer à ce geste.

La motion D demandant à l'U. A. G. de reprendre l'étude des dossiers des camarades non pensionnés est adoptée sans discussion, Lauté ayant donné toutes les explications nécessaires à la suite de la lecture de la motion A.

Loquin demande que les membres associés puissent avoir droit aux subventions accordées, notamment dans les cas de maladie. Lauté ne voit pas d'objection à faire ; il rappelle que tous les cas sont examinés à Paris, le Conseil étant chargé d'apprécier.

Giroux demande que la cotisation de l'U.A.G. soit portée de 10 francs à 100 francs, le supplément devant aller aux non-pensionnés. Courteix, tout en félicitant Giroux de son geste, déclare la proposition irréalisable, un certain nombre de camarades ayant racheté leur cotisation à vie il serait impossible de leur demander un nouveau versement.

Dupuis signale qu'un conservateur des hypothèques a refusé de considérer sa signature comme valable sous le prétexte qu'il ne pouvait pas lire le document qu'il signait.

Les protestations nécessaires vont être faites à Paris contre l'attitude de ce conservateur.

Giroux demande que la révision des pensions soit faite en considération de l'augmentation du coût de la vie.

Lauté répond que l'U.A.G. s'en préoccupe, mais que le rajustement de 1930 ayant été fait sur l'indice 587, rien ne pourra être tenté tant que l'indice actuel ne sera pas à 600.

Angot est de nouveau désigné comme délégué à l'Assemblée générale de l'U.A.G.

L'Assemblée procède au renouvellement des membres sortants du Comité d'Administration.

A l'unanimité, Angot, Dupont, Frère sont réélus.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, Lauté prend la parole pour

inviter les camarades à assister le plus nombreux possible à l'Assemblée générale de l'U.A.G. et la séance est levée.

Sont présents : Cagnard, président ; Angot, vice-président ; Eiselé, secrétaire ; Lemarchand, Abraham, Frère, Dupont, membres du Conseil ; M. Brabant, président d'honneur de la Section ; Varnier, trésorier ; Bavant, commissaire aux comptes ; Boulanger, secrétaire voyant ; Tronel, secrétaire du Président ; Féret, porte-drapeau ; Adam, Bellenger, Dupuis, Gille, Feugray, Giroux, Hédouin, Leblond, Houard, Leroy (Albert), Lesade, Loquin, Picot, Viel, Verwort, Bachelet, Buisson, Gareaud, Petit (Adrien), Mauconduit, Motte, Mme Veuve Blondel, Mme Veuve Verdure.

Excusés avec pouvoir : Toutain, Quesne, Bienvenu, Prevel, Simon, Fessard, Cressent, Berrod.

Excusés sans pouvoir : Leroy (Marcel), Godard, Lucas, Rost, Chatonnier, Landais, Mme Veuve Talleur.

Non excusés : Lecomte, Noël, Petit (Joseph), Vaxelaire, Montfort.

---

## PROCÈS-VERBAL

### de l'Assemblée annuelle de la Section du Lot-et-Garonne le 4 avril 1937

La Section Régionale du Lot-et-Garonne a tenu son Assemblée à Agen, le dimanche 4 avril, à la Maison du Combattant, sous la présidence du camarade Bois, vice-président de l'U.A.G.

Etaient présents : Galis, président ; Bourdieu, Chapouillé, Camerey, Bousquet, Salettes, Brusson, Gouny, Almey, de Bordeaux ; Chalendar et Tauziet, du Gers.

Excusés : Marche, Deville, Bazas, Dupont.

Galis ouvre la séance et dit sa surprise de voir le petit nombre de camarades de la Section qui assistent à la réunion. Il est interrompu par l'arrivée du camarade Paris qui vient serrer la main à Bois et aux camarades de la Section, mais ne peut rester sa mère venant de mourir il y a à peine deux heures. Vivement émus, tous les assistants s'associent à sa douleur et lui présentent leurs condoléances.



Galis présente le rapport moral et financier de la Section, qui est adopté.

L'actif de la Section s'établit comme suit :

Restait en caisse.....	1.795 90	
Recettes .....	1.038 »	
	<hr/>	2.833 90
Dépenses .....	706 50	
	<hr/>	
Reste en caisse.....		2.127 40

Le Président tient à souligner le geste généreux qui est répété chaque année par M. Sédard, trésorier de la Section bordelaise, et tient à le remercier publiquement.

L'ordre du jour appelle ensuite le renouvellement du Bureau. Galis donne lecture de la lettre de démission du secrétaire, le camarade Dupont, qui, en raison de son état de santé, ne peut plus se déplacer pour assister aux réunions et demande à être remplacé. Les camarades sont navrés de cette décision. Le Président remercie Dupont de tout son dévouement et décide de le nommer secrétaire honoraire.

Le Bureau, à la suite de cette démission, est ainsi constitué : Galis, président ; Paris, vice-président ; Chapouillé, secrétaire ; Mirabail, commissaire aux comptes ; Mme Galis, trésorière.

La section adresse ensuite ses condoléances à Mme Laffont, de Montauban, veuve de notre regretté camarade décédé dans le courant de l'année écoulée. Une minute de silence a été observée à la mémoire de tous les camarades décédés en cours d'année.

Les vœux suivants sont adoptés :

1° Les Aveugles de Guerre de la Section Régionale du Lot-et-Garonne font confiance au Président, au Bureau et au Conseil d'administration de l'Union pour toutes les questions concernant les camarades et pour mener à bonne fin la marche de l'U.A.G.

2° La Section demande que soit accordé aux veuves des Aveugles de Guerre un débit de tabac de première classe, avec priorité sur les autres bénéficiaires.

3° Les Aveugles de Guerre de la Section Régionale d'Agen demandent au Bureau de l'U.A.G. d'effectuer les démarches nécessaires afin d'être mis sur le même pied d'égalité de principe que les

amputés des membres inférieurs concernant l'exonération de la taxe sur les bicyclettes, accoupleurs et tandems (guide compris).

Un vœu concernant Lacanau est longuement discuté. En définitive, la Section demande à l'U.A.G., afin de donner satisfaction à tous les camarades du Sud-Ouest désireux de se rendre dans les maisons de repos, de réunir les Présidents des Sections de cette région qui se mettront d'accord pour fixer le nombre et le lieu des logements à louer.

La Section demande, en outre, que, dorénavant, l'U.A.G. ne s'en tienne pas aux dires d'une agence pour la question location, mais qu'elle délègue un membre du Conseil d'administration qui serait chargé de l'inspection des maisons de repos et s'assurerait du confort et de l'hygiène de ces maisons.

La Section appuie le vœu présenté par la Régionale du Gers, demandant que soit prévu par l'U.A.G. la prise d'un film documentaire de l'Assemblée générale de l'U.A.G. afin de développer la publicité, tant en province qu'à Paris.

Le Président, d'accord avec son Bureau, annonce pour encourager les camarades présents, qu'un billet de la Loterie Nationale serait pris entre eux et que les frais du banquet seraient entièrement supportés par la caisse. Les camarades expriment leur vive satisfaction et désignent leur président pour représenter la Section à l'Assemblée générale.

Bois prend ensuite la parole ; il apporte le salut fraternel de l'U.A.G. Il regrette que tous les camarades de la Section n'aient pas répondu à l'appel de leur Président et met l'Assemblée au courant des différentes démarches faites par l'U.A.G. tant pour ce qui touche les camarades qui ont vu leur pension supprimée par la révision, que pour l'extension du Statut, et pour les projet d'assurance en faveur des veuves.

Des explications bien détaillées donnent satisfaction aux camarades et la séance est levée. Le banquet traditionnel réunit ensuite les camarades et leurs guides à l'Hôtel de la Bourse. Au dessert, Galis et Bois prennent la parole et sont vivement applaudis. L'entrain et la gaieté ne font pas défaut, mais l'heure du départ sonne et les camarades se quittent en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Le Président : GALIS.



**PROCÈS-VERBAL**  
**de la Réunion du Comité de la Départementale du Tarn**  
**le 4 avril 1937**

La séance est ouverte à 10 h. 30, sous la présidence du camarade Satgé.

Sont présents, les camarades Bonnet, Cailleau, Cancé, Enjalbert, Geniès, Maury, Massot, Salesse, Satgé, Severac et Vidal.

*Excusés* : Blatgé, Cabrol, Dardié, Dupuy, Huc, Montalan et Saint-Marty

*Absents* : Carrié et Germa.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance : Adopté.

Lecture du compte rendu financier de la Section : Adopté.

Lecture d'une lettre du camarade Favret, secrétaire général de l'U.A.G., mettant les camarades au courant du projet d'extension du Statut du Grand Invalide. Après une discussion à laquelle prennent part les camarades, la Départementale fait confiance au Bureau et au Conseil d'administration de l'U.A.G. pour le prompt réalisation du bénéfice du Statut à tous les camarades Aveugles de Guerre.

Après un échange de vues au sujet de l'assurance-décès, la Départementale fait confiance au Bureau et au Conseil d'administration pour conclure au mieux des intérêts de tous.

Sur la proposition du camarade Cancé, la Départementale demande à l'U.A.G. de faire le nécessaire afin que les camarades de passage au Centre de réforme de Toulouse soient l'objet de la plus élémentaire équité.

La Départementale demande à l'U.A.G. si, pour l'obtention d'un débit de tabacs, l'on ne pourrait faire attribuer à nos veuves les mêmes avantages qu'aux veuves d'officiers.

La séance est levée à midi trente et après le traditionnel déjeuner les camarades se séparent vers seize heures.

*Le Secrétaire* :  
ENJALBERT.

*Le Président* :  
SATGÉ.

*Compte rendu financier de la Section au 4 avril 1937 :*

*Recettes :*

En caisse au 4 octobre 1936.....	203 30
Subvention Mairie Mazamet.....	88 »
<b>Total .....</b>	<b>291 30</b>

*Dépenses :*

Indemnité aux camarades (réunion d'octobre), 12 à 15 fr..	180 »
Frais d'invitation du délégué des « Amis ».....	25 »
Trop perçu sur subvention Mairie d'Albi 1935.....	5 »
Correspondance et convocations.....	5 10
Un cahier comptabilité .....	1 »
<b>Total .....</b>	<b>216 10</b>

Reste en caisse au 4 avril 1937 : 291,30 — 216,10 = 75 fr. 20

*Commissaire aux Comptes* :  
Mme SAINT-MARTY.

*Trésorière* :  
Mme SATGÉ.

**PROCÈS-VERBAL**  
**de l'Assemblée annuelle de la Départementale**  
**de la Haute-Garonne, le dimanche 11 avril 1937**

La séance est ouverte à 10 heures, dans une des salles du Grand Café du Théâtre, 1, place du Capitole à Toulouse, sous la présidence du camarade Calmès, Président de la Section.

Sont présents à la réunion les camarades : Alibert, Calmès, Campardon, Delmas, Duplan, Dupuy, Fourment, Granet, Lajous, Monnier, Nazaire, Reynès, Laurent, Soubié, Vigouroux et Chalendar, Président de la Section interdépartementale du Gers et des Hautes-Pyrénées.

Se sont excusés par lettre les camarades : Burgard, Lacambre, Roussigné, Richou.



Se sont fait excuser également : le Trésorier et le Commissaire aux comptes, MM. Satgé et Masson, retenus et empêchés de venir par suite d'engagements antérieurs.

Le Président de la Section remercie les membres présents en séance et signale à nouveau la présence du camarade Chalendar, toujours dévoué et serviable pour les camarades de sa Section. Le Bureau de l'U. A. G. est représenté par l'un de ses Vice-Présidents, le camarade Guillam, accompagné de Mme Guillam. Le camarade Calmès, au nom de la Section, leur adresse les meilleurs souhaits de bienvenue et félicite tout particulièrement Mme Guillam de son dévouement pour les fatigues à supporter pour ce long voyage.

Calmès présente le camarade Guillam et fait son éloge. Membre du Conseil d'administration de l'U. A. G. depuis de longues années, il a gagné l'estime et la confiance de ses camarades, qui le lui ont prouvé en le nommant Vice-Président, ce dont Calmès le félicite.

Guillam prend la parole, dit la joie qu'il éprouve à se trouver parmi nous. Il nous apporte le salut très amical des membres du Bureau de l'Union et du Conseil d'administration, recommande à tous de rester fermement attachés à notre beau Groupement, d'assister nombreux aux réunions, l'union au sein de notre Association nous étant indispensable pour la défense de nos droits.

Le camarade Chalendar nous apporte à son tour le salut très amical des membres de sa Section et nous remercie de l'aimable accueil qui lui a été fait.

Calmès présente le procès-verbal de l'Assemblée de la Section de 1936. Lecture n'en est pas demandée et il est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu financier de la Section est présenté et adopté à l'unanimité. Le rapport moral de l'U. A. G. de l'année écoulée est adopté à l'unanimité. Le Président de la Section, qui représentait celle-ci à l'Assemblée générale de Paris, rend compte des débats et dit que tous les vœux présentés par la Haute-Garonne ont été adoptés.

Il indique également que la Section a toujours été représentée dans les différentes manifestations qui se sont déroulées au cours de l'année à Toulouse et organisées par le Comité des Fêtes des Anciens Combattants de la Ville de Toulouse.

Après cet exposé, personne ne demandant plus la parole, la gestion

et la bonne marche de la Section sont approuvées à l'unanimité. Au nom du Comité de la Section, le Président Calmès remercie tous les membres de leur unanime approbation.

Le dépouillement du vote pour le renouvellement du Comité de la Section a lieu et donne les résultats suivants : Votants inscrits : 30. Votants : 25. Ont obtenu : Calmès 25 voix, Monnier 24 voix, Alibert 24 voix, Laurent 24 voix, Soubié 20 voix. N'ont pas pris part au vote : Fourment, Latrille, Lenfant, Seguy, Alquier Germain.

Les camarades Calmès, Monnier, Alibert, Laurent et Soubier sont élus membres du Comité et procèdent entre eux au vote pour la répartition des différentes fonctions et le Bureau est ainsi constitué : Président : Calmès ; Vice-Président : Monnier ; Secrétaire général : Alibert. Membres du Comité : Laurent et Soubié. MM. Satgé et Masson sont respectivement nommés Trésorier et Commissaire aux comptes. Le Président représentera la Section au Comité des Fêtes des Anciens Combattants et Monnier est nommé suppléant. Calmès représentera également la Section à l'Assemblée générale de Paris en mai 1937.

A la suite de ce vote, Calmès remercie les camarades de la nouvelle marque de confiance qui lui a été témoignée en renouvelant sa présidence. Comme par le passé il saura s'en montrer digne et fera tout son possible pour assurer la bonne marche de la Section en collaboration avec ses camarades du Comité.

Le camarade Guillam prend la parole et nous parle longuement de la question du statut des grands mutilés et des récentes démarches effectuées par le Bureau de l'Union. Il indique les modifications qui ont été apportées au projet remis au Ministre des Pensions en vue de son extension. Il parle longuement également du projet toujours à l'étude de la retraite pour nos veuves envisagée par la caisse de l'Union. De plus, il nous informe que l'entrée à l'Exposition de Paris 1937 sera gratuite pour les Aveugles de guerre et il termine en disant à tous d'aller admirer, lorsqu'ils iront à Paris, notre belle maison de la rue Blanche et de l'habiter pendant leur séjour à Paris. Ils auront, dans cette maison, le plaisir et la joie d'être chez eux et y trouveront le confort souhaitable.

Le camarade Fourment demande à Guillam des renseignements au sujet du projet de constitution d'un Comité d'Entente des Grandes Associations de Mutilés bénéficiaires du statut. Répondant à cette



question, Guillam fait savoir qu'il ne peut donner aucune précision, ce projet étant à l'étude.

Duplan prend ensuite la parole pour adresser au délégué de Paris toutes ses félicitations pour les renseignements clairs et précis qu'il donne, félicitations auxquelles se rallient tous les camarades.

Personne ne demandant plus la parole, Calmès, avant de lever la séance, remercie Mme Alibert, qui a bien voulu très aimablement remplir les fonctions de secrétaire de la séance.

Le Président de la Section félicite et remercie tous les camarades de la bonne tenue de la réunion et termine en leur donnant rendez-vous à l'année prochaine et à midi la séance est levée.

A l'issue de la réunion, un banquet des mieux servis réunit les camarades à l'Hôtel du Clocher de Rodez, place Matabiau, au cours duquel une franche gaieté ne cessa de régner. Au champagne, prenant tour à tour la parole, les camarades Calmès et Guillam lèvent leur verre à la santé de tous les membres de la Section et à leurs familles, ainsi qu'à la prospérité de l'Union. Puis c'est au tour des chansons, où plusieurs camarades se font entendre et applaudir, et en particulier Mme Monnier et, à 16 h. 30, on se sépare en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

*Le Président de la Section :*  
F. CALMÈS.

## VŒUX

*adoptés par la Section Départementale de la Haute-Garonne :*

1. — Les membres de la Section de la Haute-Garonne adressent à tous les membres du Bureau sortant l'hommage de leur plus profonde reconnaissance et leurs plus sincères remerciements pour les dévoués services rendus par eux, et le travail qu'ils ont accompli au sein de notre Groupement, assurant ainsi sa bonne marche, son bon renom, sa croissante prospérité. Ils les remercient d'avoir toujours bien défendu les droits à pension de tous les camarades, expriment toute leur confiance aux membres du Bureau actuel et la renouvellent aux membres du Conseil d'administration.

2. — Les membres de la Section de la Haute-Garonne adressent toutes leurs félicitations aux dirigeants de l'Union pour les démarches

qui ont été faites auprès du Ministre des Pensions en vue de l'extension prochaine du statut des grands mutilés et leur demande de poursuivre leurs démarches jusqu'à son aboutissement.

3. — Les membres de la Section de la Haute-Garonne demandent que le Bureau de l'Union entreprenne les démarches nécessaires auprès des Pouvoirs publics pour que les veuves des Aveugles de guerre soient assimilées aux veuves d'officiers pour l'obtention d'un bureau de tabac de première classe et qu'elles aient la priorité.

4. — Les membres de la Section de la Haute-Garonne demandent au Bureau et au Conseil d'administration qu'en cas de maladie très onéreuse, le plafond de l'allocation attribuée par l'U. A. G. puisse être dépassé.

5. — Les membres de la Section de la Haute-Garonne demandent qu'en remplacement de Lacanau, il soit loué à Royan ou à Chate-laillon quatre logements suffisamment grands et que deux d'entre eux soient loués à l'année.

---

## PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée annuelle de la Régionale de Limoges le 11 avril 1937

L'Assemblée annuelle de la Régionale de Limoges s'est tenue le 11 avril à l'Hôtel de Ville de Limoges, sous la présidence de Lagarde.

La discussion est ouverte sur les résultats de l'année écoulée et sur les rapports moral et financier de l'Union, qui sont adoptés sans discussion.

Les camarades qui ont déjà séjourné dans notre maison de la rue Blanche se sont trouvés satisfaits à tous points de vue.

L'Assemblée renouvelle ensuite sa confiance aux camarades du Bureau qui sont réélus.

Lagarde est désigné comme délégué titulaire à l'Assemblée générale de l'Union et le camarade Cluzelaud comme délégué suppléant



La réunion comportait trente-trois camarades présents et dix s'étaient fait excuser.

Tous les vœux présentés furent adoptés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 16 h. 40.

Le Président :

LAGARDE.

Le Secrétaire :

CLUZELAUD.

VOEUX PRESENTES PAR LA SECTION DE LIMOGES

- « 1° Que des veuves des Aveugles de Guerre soient assimilées aux veuves d'officiers mutilés pour l'obtention d'un bureau de tabac par priorité;
- « 2° Que des logements de repos soient loués par l'Union, soit à Royan, soit à Châtaillon;
- « 3° Que l'Union, conformément à la motion Laffargue (séance du C.A. du 3 octobre 1936) prodigue tous ses efforts pour maintenir leur pouvoir d'achat à nos pensions. Le camarade Méline préconise l'échelle mobile;
- « 4° Que les Aveugles de Guerre reçoivent le traitement de la Légion d'honneur dans le grade supérieur qu'ils détiennent;
- « 5° Qu'une étude soit faite dans le Bulletin à l'effet d'instruire les camarades sur tous leurs droits et sur les droits de leur veuve. Exemple: quelle est la situation d'une veuve ayant épousé un Aveugle de Guerre et redevenant veuve. Vœu renouvelé;
- « 6° Que les veuves des Aveugles de Guerre obtiennent une pension égale à la pension d'un mutilé à cent pour cent;
- « 7° Que les enfants des Aveugles de Guerre soient admis Pupilles de la Nation, quelle que soit la date de leur naissance;
- « 8° Que les Aveugles de Guerre ayant le double article 10 et l'article 12 reçoivent un grade supérieur dans la Légion d'honneur pour les différencier des mutilés bénéficiaires de l'article 12;
- « 9° Que chaque année l'Union organise un Congrès des Aveugles de Guerre dans une grande ville de France. »

COMPTE RENDU

de l'Assemblée annuelle de la Section des Alpes-Maritimes, le 11 avril 1937

L'Assemblée générale de la Section départementale s'est tenue à Nice dans la salle de l'Actual-Paris-Palace-Cinéma, le 11 avril 1937, sous la présidence d'honneur de Conan, Président de l'U. A. G.

L'appel révèle trente-deux camarades présents, cinq excusés et trois absents.

Quelques membres dirigeants de divers groupements de grands mutilés de Nice assistent également à l'Assemblée.

La séance est ouverte à dix heures par Hébréard, Président actif de la Section, assisté du Secrétaire et du Trésorier.

Hébréard annonce la mort du camarade Musner, membre associé de l'U. A. G.; une minute de recueillement est observée en signe de deuil. Conan charge Hébréard de transmettre ses condoléances à Mme Musner.

Hébréard présente alors le Président Conan aux Aveugles de Guerre des Alpes-Maritimes, lesquels n'étaient pas tous présents lors de sa première venue à Cannes pour la cérémonie qui s'y déroula à la mémoire d'Eugène Brioux. Conan salue la Section au nom de l'U. A. G., remercie du bon accueil qui lui est fait et souhaite l'union dans la Section des Alpes-Maritimes. Hébréard remercie les représentants des grandes Associations, ainsi que le Directeur du Paris-Palace, qui nous a gracieusement prêté sa salle.

Conan donne alors le compte rendu de l'U. A. G., qui est approuvé.

Le Trésorier fait la lecture du rapport moral de la Départementale, lequel est approuvé à l'unanimité.

Le rapport financier est également adopté :

Recettes .....	12.860 68
Dépenses .....	7.345 25
<hr/>	
Encaisse au 10 mars 1937.....	5.520 43
Frais de participation au banquet, organisation de l'Assemblée .....	1.660 »
<hr/>	
Encaisse au 11 avril 1937.....	3.860 43

Billoud demande la raison pour laquelle les exclus du statut n'ont pas droit à la carte de priorité sur les lignes de transport en commun du département. Giroir demande que cette carte soit accordée à tous les Aveugles de guerre jouissant déjà de la gratuité sur ces lignes. Hébréard répond qu'une démarche sera faite en ce sens auprès du préfet.

Petitjean demande que les blessés en service commandé, bénéficiaires du statut, obtiennent au même titre que leurs camarades blessés de guerre, les décorations relevant de la Grande Chancellerie; ce vœu



est adopté. Petitjean parle alors de reprendre les anciens vœux qui dorment dans les archives. Conan répond que ces dossiers sont revus chaque année et seront présentés au moment opportun.

Billoud insiste pour que les démarches entreprises en vue de faire aboutir le projet d'extension du statut à ceux qui n'en sont pas encore bénéficiaires soient poursuivies activement et avant de demander le rajustement général des pensions. Giroir soutient ce vœu, dont la réalisation est attendue de nos camarades et fait confiance au Bureau de l'Union pour que nos pensions soient majorées en temps utile et à l'indice du coût de la vie.

Conan explique les décisions prises à ce sujet à la Commission des revendications matérielles de la Confédération nationale. Petitjean se plaint de la longueur des dissertations contenues dans les comptes rendus sténographiques des séances du Conseil d'administration. Conan reconnaît et déplore les faits.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du Comité d'administration.

Lecture est donnée des lettres de démission de Vichet, Draperi Jean, Draperi Jacques et Palmaro, Petitjean s'étant déjà retiré. Giroir précise que sa collaboration restera acquise si la Section est bien représentée par des Aveugles de guerre et si le siège est parfaitement autonome.

Le secrétaire présente ensuite des listes de candidats, les fait distribuer et on passe au vote. Sont élus : Hébréard, Giroir, Georges Léon, Rouquette Billoud, Chambert, Grattepain. Hébréard remercie ses anciens collaborateurs et souhaite la bienvenue aux nouveaux.

Hébréard demande à M. Garino de continuer à assumer les fonctions de Trésorier ; celui-ci accepte et est réélu à l'unanimité. L'heure trop avancée ne permet pas l'essai du « Livre sonore », l'expérience est reportée à l'après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée, qui s'est déroulée dans un calme exemplaire, se termine par une distribution à l'assistance d'un album-souvenir, réunissant une collection de vues cartes postales représentant la « Maison de l'Aveugle » sous ses différents aspects.

Un brillant banquet d'environ quatre-vingt convives a lieu à la « Régence Royale » immédiatement après l'Assemblée, sous la présidence officielle de M. Capeau, conseiller de Préfecture, représentant

le Préfet. Indépendamment des nombreux camarades qui se font un plaisir d'assister à ces agapes fraternelles, nous citons parmi nos invités : MM. le docteur Berretta, représentant le Maire de Nice ; Patrigeon, Secrétaire général de l'Office départemental des Mutilés Anciens Combattants et Pupilles de la Nation ; Heckenrothe, Intendant général ; Bernard, Président du Comité d'Union ; Massiera, Secrétaire général ; Gilli, Président des Amputés ; Viale, Secrétaire général des Plus Grands Invalides ; Mme et M. P. Maurin, Président du Comité de patronage de la Section départementale de l'U. A. G. ; Léospo, Président d'honneur de la Section ; M<sup>e</sup> Larboulet ; Conan, notre sympathique Président de l'U. A. G., et les représentants de la presse locale.

Au champagne, plusieurs toasts sont portés. Les Présidents Conan et Hébréard, les représentants du Préfet et du Maire, ceux des divers Groupements de Grands Mutilés de Nice prennent tour à tour la parole.

A 15 h. 30, les membres de la Section départementale se réunissent à nouveau au buffet de la gare P.-L.-M. pour l'audition du « Livre sonore ».

Le Président Conan, assisté du camarade Hennebicq, explique l'invention aux camarades présents. Il décrit l'appareil parlé du disque et de sa composition. Il souligne les efforts de l'American Braille Press en vue des perfectionnements à apporter au « Livre Sonore ». Il fait également ressortir l'intérêt que porte l'U. A. G. à l'application pratique de ce nouveau procédé d'enregistrement et dit la part qu'elle a prise à la création d'une discothèque, donne des détails sur le fonctionnement de cet organisme. On passe ensuite à l'audition de quelques disques.

Chacun donne son appréciation et bientôt la réunion prend la tournure d'une séance complémentaire de l'Assemblée générale du matin, où plusieurs suggestions et diverses questions sont librement développées.

Conan répond de la meilleure grâce du monde aux multiples questions qui lui sont posées par les camarades et l'on se sépare finalement parfaitement documenté et satisfait de la journée.

*Le Secrétaire général :*  
P. GIROIR.



*Vœux émis par la Section des Alpes-Maritimes :*

Les Aveugles de Guerre des Alpes-Maritimes, réunis en Assemblée générale, soucieux du sort de leur femme après leur décès, adressent leurs vives félicitations au Conseil d'administration de l'Union pour son projet d'assurance décès en faveur des veuves et l'encouragent à utiliser à cet effet les fonds disponibles.

— Attendu que nous nous alarmons de l'ascension rapide du coût de la vie, nous devons penser que la situation des camarades exclus du bénéfice du statut des grands invalides est plus précaire, en conséquence, nous insistons auprès du Bureau de Paris pour qu'il poursuive de façon pressante ses démarches près des Pouvoirs publics en vue de faire aboutir au plus vite le projet d'extension dudit statut aux catégories envisagées et cela avant toute autre revendication.

— Inquiets de la réduction du pouvoir d'achat de la monnaie et de l'augmentation croissante du prix de la vie, nous faisons confiance au Bureau de l'U. A. G. pour qu'il intervienne en temps opportun afin que nos pensions soient rajustées à l'indice actuel du coût de la vie.

— Nous demandons que le traitement de la Légion d'honneur soit appliqué en rapport du grade dans l'ordre.

— Attendu que les blessés en service commandé, bénéficiaires du statut des grands invalides (loi du 22 mars 1935) sont considérés comme blessés de guerre, nous demandons que leur soient décernées les décorations relevant de la Grande Chancellerie.

— A l'exception des stations thermales de Vals et de Vichy, spécialement réservées aux camarades souffrant des voies digestives, il est à remarquer que toutes nos maisons de repos sont situées au bord de la mer, où le climat est rarement favorable à l'amélioration de notre état de santé.

La plupart des Aveugles de guerre souffrant de troubles nerveux, parfois graves chez certains, ceux-ci se trouvent donc contraints de séjourner dans nos stations maritimes et d'en subir les funestes conséquences, ou de s'abstenir d'user de leur droit de séjour. Aussi nous demandons à l'Union qu'un effort soit tenté au profit de cette catégorie de camarades en faisant, au moins à titre d'essai, de nouvelles

locations dans les centres touristiques d'altitude, dont le climat convient généralement à tous.

— Les Aveugles de guerre de la Section des Alpes-Maritimes réunis en Assemblée générale, adressent leurs félicitations et remerciements à l'American Braille Press, au Bureau de l'U. A. G. et à tous ceux qui ont contribué à l'invention, au perfectionnement et à la vulgarisation du « Livre Sonore » et pressentent l'Union pour que la Société de Secours aux Blessés militaires intervienne pour une part dans l'achat des appareils nécessaires à l'usage des nouveaux disques.

---

## COMPTE RENDU

### de l'Assemblée annuelle de la Section de Bordeaux le 18 avril 1937

La séance est ouverte à 10 h. 30 à l'Hôtel de Bordeaux, sous la présidence du camarade Lauté, délégué de l'U. A. G.

*Sont présents :* Brusson, Président ; Almey, Vice-Président de la Section ; Laügt, Secrétaire ; Sédart, Trésorier (voyant) ; Puyponchet, Commissaires aux comptes (voyant) ; Lanuc, Tauzia, membres du Comité d'administration ; les camarades Arbaizard, Arnoux, Baron, Bissierier, Cantara, Cadot, Collot, Daraspe, Darnaud, Guilhem, David, Martinet, Miraille, Monbœuf, Monribot, Pélissier, Barnadour, Vandromme.

Izaac, Président d'honneur de l'U. A. G. ; Galis, Président de la Section d'Agen ; Chalendar, Président du Gers ; les camarades Tauziet, du Gers et Raveleau, de Nantes.

*Excusés :* Michon, Gauthier, Niant, Sourisseau, Gatkuingt.

Lecture est donnée des rapports moral et financier de la Section, qui sont adoptés. Le rapport moral de l'U. A. G. est adopté sans discussion. Sur le rapport financier, des explications sont demandées sur les chapitres de la maison de l'Union, des locations maisons de repos, questions des veuves, etc., etc...

Les renseignements demandés sont fournis par les camarades Lauté et Brusson et le rapport financier est adopté avec les vœux suivants :



1<sup>er</sup> vœu. — Les membres de la Régionale de Bordeaux, réunis ce jour, font confiance au Conseil d'administration et au Bureau afin de faire tout le nécessaire pour que nos camarades exclus du statut des Grands Invalides le perçoivent bientôt.

2<sup>o</sup> vœu. — La Section demande que soit accordé aux veuves des Aveugles de guerre un débit de tabac de première classe avec priorité sur les autres bénéficiaires.

3<sup>o</sup> vœu. — Que les enfants des Aveugles de guerre voyageant avec leurs parents puissent bénéficier des billets Lagrange.

4<sup>o</sup> vœu. — La Section demande que l'U. A. G. réunisse les Présidents de Section pour étudier et donner satisfaction aux camarades dans les demandes de location des maisons de repos.

Ensuite on passe au renouvellement du Comité d'administration de la Section et du Bureau. Sont réélus les camarades dont les noms suivent : Brusson, Almey, Lanuc, Michon, Tazia, Guibert, Marcq. Le camarade Brusson est également nommé délégué à l'Assemblée générale et le camarade Almey délégué suppléant. Le camarade Laügt est démissionnaire pour raison de santé. La séance est levée à midi trente. Le Conseil se réunit à 17 heures pour élire son Bureau. Sont nommés : Président, Brusson ; Vice-Président, Almey ; Secrétaire, Marcq ; Trésorier, Sédart (voyant) ; Commissaire aux comptes, Puyponchet ; le camarade Laügt est nommé secrétaire honoraire.

*Le Secrétaire :*  
A. MARCQ.

### LE BANQUET

Tous les camarades présents à la réunion assistèrent au banquet en compagnie de leurs dames et, quelques-uns, de leurs enfants. M. le Maire de Bordeaux s'était fait dignement représenter par M. Marcart, adjoint, ancien combattant.

Sont également présents : M. Miqueau, aveugle civil, Conseiller général, Maire du Taillan (Médoc) ; M. Grasserolles, Président des Fédérations d'Anciens Combattants de 1870.

Le menu excellent, arrosé de bons vins dûs à notre ami M. Miqueau et nos camarades Almey et Guibert, fut apprécié par tous les

convives. Au dessert le Président Brusson prend la parole et adresse de chaleureux remerciements à M. R. Sédart, à M. Miqueau et au camarade Almey, organisateur de la fête. Il lève son verre à la Municipalité bordelaise et à tous ses camarades. Le camarade Lauté nous apporte le salut amical de l'Union et invite ceux qui ne connaissent pas notre Maison à y venir le plus vite possible. M. Sédart nous assure que son concours désintéressé nous sera toujours acquis.

M. Marcart, après avoir excusé M. le Maire, nous apporte le salut de la Municipalité. Puyponchet nous assure de l'amitié des « Gueules Cassées ». M. Miqueau remercie l'Assemblée d'avoir été invité à ce banquet et nous promet de revenir l'an prochain, toujours avec de très bons vins. Le commandant Izaac remercie nos dignes compagnes pour l'aide et l'assistance qu'elles ont à notre égard. Le camarade Almey adresse des félicitations au traiteur. Tous ces discours furent applaudis. Mme Gouny fait une collecte pour la « Semaine de Bonté », laquelle rapporte 250 francs. Enfin, une sauterie rendue plus attrayante grâce au concours d'un jazz entraînant, dirigé par Almey, termina cette fête familiale très réussie.

*Le Secrétaire :* A. MARCQ.

### COMPTE RENDU de la Réunion du Comité d'administration de la Départementale du Finistère, le 22 avril 1937

La séance est ouverte à 10 h. 30.

*Sont présents :* Le Cocq, Labat, Kernéis, Sibiril, Kaigre, Trésorier, et Piton, Commissaire aux comptes.

Un échange de vues a lieu sur les questions à l'ordre du jour à l'Assemblée générale de l'U. A. G., particulièrement sur le projet de secours au décès.

Sibiril représentera la Section à l'Assemblée générale de l'Union.

L'Assemblée annuelle de la Départementale est fixée au jeudi 8 juillet et se tiendra, comme les années précédentes, à Landerneau.

*Le Secrétaire :*  
SIBIRIL.



## AVIS DIVERS

---

A vendre : Etau en bois, mâchoires ferrées pour plaquer brosses, balais, lave-ponts. Prix : 40 francs.

Expédition en port dû. S'adresser au camarade Musquar, 4, boul. Grindelle, Châteaudun (Eure-et-Loir).

---

Bagnoles-de-l'Orne, station thermale, guérison des phlébites et paraphlébites, varices, circulation du sang.

Ecrire Villa La Pomme, à Tessé-la-Madeleine, en pleine forêt. Cure d'air, confort, cuisine bourgeoise. Prix spéciaux réservés aux Aveugles de guerre.

---

Occasion : A vendre, machine à écrire état neuf, Remington n° 10, clavier universel. Prix : 500 francs rendue franco domicile.

S'adresser à Mme Vve Cariou, Pentrez-en-Saint-Nic (Finistère).

---

Mme Antoinette Martinat, âgée de 37 ans, serait désireuse de trouver un emploi de dame de compagnie auprès d'un Aveugle de guerre auquel elle se dévouerait.

S'adresser à Mme Antoinette Martinat, 1, rue du Rivage, Sedan (Ardennes).

---

Mme Camille Vincent, domiciliée à La Roche-Chalais (Dordogne), nous fait part de son désir d'épouser un Aveugle de guerre, auquel elle consacrerait tous ses soins.

Ecrire directement à Mme Camille Vincent, La Roche-Chalais (Dordogne).

---

Aux amateurs de champagne, notre camarade Malgat propose un champagne excellent, cuvée réservée, délimitation 1908, provenance directe du propriétaire récoltant, à 11 francs la bouteille franco de port

et d'emballage, à domicile pour Paris et banlieue, et à 11 fr. 25 la bouteille pour la province. Ces prix s'entendent par caisse de 25 bouteilles.

---

Notre camarade Niant Simon, ancien propriétaire vigneron, se met à la disposition de ses camarades pour leur faire envoyer des vins de la région de Bergerac-Bordeaux, vins ordinaires et supérieurs, aux meilleures conditions.

Se mettre directement en rapport avec M. Niant, 71, rue du Pont-Saint-Jean, Bergerac (Dordogne).

---

Notre camarade Léon Muret, Secrétaire de la Régionale du Nord, informe les membres de l'U. A. G. de son changement de domicile. Son adresse actuelle est la suivante : 55, rue du Cœur-Joyeux, à Tourcoing (Nord).

---

## DONS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE

POUR LA

### “MAISON DES AVEUGLES DE GUERRE”

---

Commandant Beaurain, Ossun (Hautes-Pyrénées), 50 fr. — Mme Teilh, Loudun (Vienne), 30 fr. — M. Edouard Dietz, Barr (Bas-Rhin), 50 fr. — M. Simonnot, Paris, 10 fr. — M. Cayx, Notaire à Bordeaux, 20 fr. — Notre camarade Arendt, 10 fr. — Commune de Vic-sur-Cère (Cantal), 30 fr. — M. Raynal, Avoué à Angoulême, 25 fr. — Mme Tison, à Paris, 100 fr. — M. Blondeau, La Madeleine (Nord), 100 fr. — Département du Tarn-et-Garonne, 90 fr. — M. Chailly, à Paris, 50 fr. — M. P. David, La Madeleine (Nord), 50 fr. — M. Fournier, à Neuilly-sur-Seine, 10 fr.



## LISTE DES DONATEURS

Mme Fischer, Paris, 10 fr. — M. Leblond, à Metz, 15 fr. —  
Mme A. Cottin, Paris, 100 fr. — Mme Condamin, Paris, 6 fr. —  
Mme Couleru, à Tours, 50 fr. — Produit d'une collecte faite à la  
mairie de Toul à l'occasion du mariage de M. Fousse avec Mlle Hou-  
selle, 104 fr. 25. — Mme Hequin à Bône, 20 fr. — Mme Portier,  
à Paris, 15 fr. — Nouveau Cercle à Paris, 50 fr. — Association des  
Dames Françaises (Croix-Rouge), Comité du Luxembourg, 200 fr. —  
Groupement de Défense des Intérêts du Commerce Parisien Soieries,  
Velours et Rubans, 100 fr. — Divers, 350 fr. 95.



Le Gérant : DECOENE  
IMP. DUBOIS & BAUER  
34, rue Laffitte, Paris-9<sup>e</sup>

### Tableau d'Honneur

IZAAG, Président honoraire.  
SCAPINI, Président honoraire.  
BOURGUIGNON, Secrétaire général honoraire.  
FAVRET, Secrétaire général honoraire.  
CONAN, Secrétaire général honoraire.  
AMBLARD, Secrétaire général honoraire.

### Conseil d'Administration

Président : CONAN.  
Vice-Présidents : BOIS, GUILLAM, LAUTÉ.  
Secrétaire général : FAVRET.  
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : AMBLARD, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BRUSSON, CABAS-  
SON, CÉRÉ-LABOURDETTE, COURTEIX, DERUNDER, EVRAT, FAUVEL, GRILLET,  
IZAAG, LAFFARGUE, LAGARDE, LEVEAU, MALGAT, MULLER, NICOLAI, NOI-  
REAU, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ, SCAPINI.

### Comité d'Action

Mlle Arbel, Vice-Présidente hono- raire.	M. de Chaumont-Quitry ;
Président : M. le baron de Tra- versay ;	M. Chepfer ;
Vice-Présidentes {	M. Pierre Chérot ;
	Mme Chevalier ;
Mme Contamin	Mme Francis de Croisset ;
	Mlle Jalaguier ;
Mme L'Evesque.	Mlle d'Herbemont ;
	Mme Henri ;
M. Bloch, adjoint au Trésorier ;	Mme Kalt ;
	Mme Lévy-Weis ;
Secrétaires {	M. Mayer ;
	Mme Meyer ;
M. Iweins, Secrétaire du Comité d'Action ;	Mme Mus ;
	M. Auterbe, Sous-Directeur à la Compagnie L'Union ;
Mme du Bos ;	Colonel de Traversay.
Mme Broquin ;	



